

SOLA SCRIPTURA ET UNITÉ DE L'ÉGLISE

Par Serge OBERKAMPF de DABRUN, pasteur,
secrétaire général de la Société Biblique Française

La rédaction d'une thèse sur la pensée du théologien néo-calviniste Auguste Lecerf (1872-1943) m'a conduit à éprouver le besoin de montrer à quelles conditions le principe formel de la théologie protestante, le *sola scriptura*, permet, loin d'être facteur de divisions, de fonder une recherche de l'unité de l'Eglise visible. On n'aura sans doute pas assez écrit et dit que cette recherche, au delà des violentes polémiques du XVI^e siècle, fut toujours présente à l'esprit des Réformateurs. Ceux-ci n'eurent jamais la prétention de fonder une nouvelle Eglise, et s'ils durent se résoudre à la rupture que Rome leur imposa, les églises, tant Luthériennes que Réformées issues du schisme n'ont jamais, dans leur esprit tout du moins, acquis le plein statut ecclésial.

Auguste Lecerf, « le dernier des calvinistes »¹, est lui aussi très préoccupé de l'unité de l'Eglise, et c'est à partir du *sola scriptura* qu'il en définit les conditions.

FONDER LE SOLA SCRIPTURA

Deux conditions sont pour cela requises : reconnaître la légitimité historique du principe et accepter pleinement la notion de canon.

Reconnaître la légitimité historique du *sola scriptura*, c'est reconnaître qu'en l'élevant au rang de principe formel de la Réforme, les « Protestants » au sein de l'Eglise du XVI^e siècle n'ont pas introduit un nouveau principe, mais ont été au contraire fidèles à l'enseignement et à l'exemple du Christ et des apôtres.

« Il est évident, écrit Lecerf, que le christianisme n'a pu se constituer, en face de la Synagogue, comme héritière de l'ancien Israël,

¹ C'est ainsi qu'on se le représentait à son époque.

qu'en prenant son point d'appui sur le principe même qui est devenu le principe formel de la Réforme, en face de l'Eglise de Rome. Par rapport à la Synagogue et au Sanhédrin, l'Eglise primitive fut exactement ce que fut la Réforme, par rapport à la papauté et au concile. »²

La pleine reconnaissance de la notion de canon est la condition indispensable à l'établissement du *sola scriptura* au rang de principe, c'est-à-dire de ce qui est rigoureusement premier.

— La clôture du canon constitue une coupure épistémologique indépassable : il faut confesser que Dieu a décidé de révéler à l'Eglise ce qu'il entendait lui révéler dans le corpus de textes que constitue la Bible, et nulle part ailleurs. Je dis bien à l'Eglise, en tant que corps du Christ. C'est l'Eglise qui a reçu mission de faire connaître cette révélation. Elle est incapable par elle-même d'engendrer la certitude dans l'esprit des individus. L'Eglise est responsable de l'exposition fidèle du contenu de l'Ecriture, elle est responsable de la connaissance, elle n'est pas responsable de la foi, qui relève du principe matériel, le *sola fide*.

— Confesser l'Ecriture comme révélation de Dieu signifie refuser que cette révélation puisse être mesurée à l'aune des a priori philosophiques ou religieux des individus, ou encore de céder au désir de prouver historiquement ce que dit la Bible : « Si le chrétien Réformé croit avec une certitude absolue à l'apparition historique de Jésus le Christ, au temps de Tibère, à sa crucifixion sous un procureur romain du nom de Pilate, ce n'est pas sur la parole d'un Josèphe, d'un Tacite, d'un Suétone... L'existence de Jésus est un article de foi aussi certainement que sa naissance dans le sein d'une vierge ou sa résurrection. Nous devons donc croire *a priori* que Dieu a pourvu à ce qu'elle ne fut pas plus démontrable que les autres articles de foi. »³

Pas plus qu'on ne démontre l'existence de Dieu par les preuves classiques, qui n'ont jamais engendré de certitude que dans l'esprit de ceux à qui Dieu avait donné la grâce de croire, on ne démontre le *sola scriptura*. Un principe qui se démontrerait ne serait plus un principe. Il est au contraire normal que la lecture des Ecritures soulève des objections, et porte la trace de l'infirmité et de la fragilité de ceux qui les ont écrites : « Il faut, selon le dire de Pascal, qu'il y ait assez de lumière pour que ceux qui sont disposés à croire puisse accéder à la foi et assez d'obscurité pour que les autres trouvent matière à résister. »⁴

² *Du Fondement et de la Spécification de la Connaissance Religieuse*, Paris : Je Sers, 1938, p. 146.

³ *Ibidem*, p. 158.

⁴ *Ibidem*, p. 167.

Une telle conception de l'inspiration des Ecritures écarte toute tentation de fondamentalisme, en qui Lecerf discerne une tentative positiviste visant à subordonner le principe matériel au principe formel, et donc à confondre la foi avec une lecture quasi coranique de la Bible.

— Il faut enfin que l'Eglise s'interdise de lire l'Ecriture à travers un noyau de sens primitivement défini, démarche connue sous l'appellation de « canon dans le canon ».

Lecerf évoque les difficultés auxquelles se heurtèrent les premiers Réformateurs, Luther et Zwingli, qui furent contraints à une telle démarche, en raison du fait que leur furent opposés des arguments scripturaires pour combattre ce qu'ils avaient découvert dans la Bible : « Ainsi au *sola fide* de Luther on opposa l'épître de Jacques. Zwingli combattait l'intercession des anges, on lui montra dans l'Apocalypse l'ange qui faisait monter vers le ciel les prières des fidèles dans la fumée de l'encens. Dans ces conjonctures, dont ils s'exagéraient à tort les difficultés, les deux premiers Réformateurs ne virent d'autre ressource que de distinguer dans l'Ecriture entre ce qui est canonique et ce qui ne l'est pas... C'était sans qu'ils le voulussent, introduire le subjectivisme au cœur du principe formel de la Réforme. »⁵ C'est ici la démarche inverse de celle du fondamentalisme : le *sola fide* tend à prendre le pas sur le *sola scriptura*.

Il est donc nécessaire de maintenir les deux principes sur un strict plan d'égalité : le *sola fide* s'adressant en première ligne à la personne du chrétien, le *sola scriptura* s'adressant au premier chef à l'Eglise. Pour l'Eglise, et donc pour les docteurs de l'Eglise, l'Ecriture doit être confessée comme la Parole de Dieu, dans sa richesse et sa complexité.

La dogmatique doit donc s'interdire de choisir dans l'Ecriture telle ou telle ligne, d'ériger comme nécessaire à sa compréhension telle ou telle clé d'interprétation. Que le dogmaticien rencontre alors des contradictions, rien de plus normal, ne serait-ce qu'en raison de la faiblesse de l'entendement humain. Sa tâche est certes de tout faire pour les résoudre, en s'appuyant sur les travaux exégétiques, qui doivent trancher sur le genre littéraire, l'intention des auteurs, etc. Mais en dernière analyse, et s'il ne parvient pas à la cohérence, il lui incombe de confesser simultanément des propositions contradictoires et avouer qu'il bute sur un mystère de la foi.

La tâche de la dogmatique de l'Eglise ne consiste donc pas à partir d'une intuition, même authentiquement évangélique, et d'ordonner autour d'elle les textes bibliques susceptibles d'en rendre

⁵ *Ibidem*, p. 182.

compte. Cette démarche est concevable pour le chrétien qui recherche la confirmation scripturaire du salut reçu *sola fide*, mais le docteur de l'Eglise doit faire abstraction des circonstances particulières de sa propre appréhension de la foi, pour chercher à rendre, quitte à ne pas parvenir à la cohérence, l'ensemble du donné révélé. Son point de départ est donc le *sola scriptura*.

AVOIR LE SOUCI DE L'UNITÉ

Pour être institutionnel, l'illuminisme officiel de l'Eglise de Rome n'en est pas moins patent : « *L'Instruction sur la vocation ecclésiastique du théologien* », du cardinal Ratzinger, publiée le 26 juin 1990, rappelle que pour l'Eglise de Rome, « le magistère, c'est l'autorité doctrinale des évêques, unis au Pape, qui jouit de *l'infaillibilité en matière de foi et de mœurs*. » C'est dire on ne peut plus clairement que face à ce magistère, aucune instance critique n'est légitime. Si l'Ecriture est honorée du statut de Parole de Dieu, il n'en reste pas moins affirmé cette idée étrange qu'il faut une instance supérieure à une parole de Dieu pour légitimer celle-ci dans l'esprit des croyants. La conséquence est l'irréversibilité des dogmes, et donc des schismes. L'Eglise devient une institution totalitaire, incapable par construction de toute réforme, qui bafoue les droits de la conscience individuelle, qui nie pratiquement la légitimité de la rencontre entre l'homme et Dieu dans le *sola fide*.

L'illuminisme individuel varie presque à l'infini dans ses formes ; mais toutes les formes ont en commun de vouloir imposer comme norme ecclésiastique une conception particulière à un individu ou un groupe d'individus. Prétention d'avoir reçu une révélation du Saint-Esprit, d'avoir découvert un aspect particulier de la révélation biblique, présupposé rationaliste ou humaniste, tout cela revient finalement au même et s'enracine dans l'insupportable prétention que peuvent avoir certains individus de se prétendre tout à coup de légitimes fondateurs de la « vraie église », les découvreurs du « plein évangile » : on voit alors la catholicité de l'Eglise ne plus compter pour rien, et des fidèles, attirés comme papillons par la lumière de quelque gourou, abandonnés à l'arbitraire de quelque berger, plus mesquin encore que celui du pape et tout aussi intolérable. Les convictions fortes, qu'elles croient s'appuyer sur une révélation particulière du Saint-Esprit ou sur les résultats d'une science sont généralement moins capables de tolérance que celles qui considèrent la foi comme un libre don de la transcendance. Le sectarisme devient inévitable. La chapelle se dresse contre le temple et le conventicule contre l'Eglise.

Un bon équilibre entre le principe formel, norme pour l'Eglise, réduisant la prétention de celle-ci à tout savoir, instaurant de légitimes distinctions entre les articles fondamentaux et les articles secondaires de la foi, et le principe matériel qui donne à chaque individu croyant la possibilité de concevoir sa foi au travers de son expérience personnelle, sans prétendre l'universaliser, est seul de nature à garantir à la fois les droits de la conscience individuelle et ceux du corps de Christ, à permettre l'unité sur l'essentiel et la diversité sur l'accessoire. En respectant le *sola scriptura* on se refusera à diviser l'Eglise sur la question de savoir s'il convient d'être millénariste (pré ou post !) ou amilléariste ! on refusera de considérer comme essentiel d'être ou ne pas être pédobaptiste ou baptiste...

Il faut que l'Eglise d'une part et les individus d'autre part confessent de cœur et la détresse de l'Eglise et la misère de l'homme chrétien.

Une correcte application du *sola scriptura* permet la diversité des vocations personnelles sans qu'elles dégénèrent en un émiettement sans fin du corps du Christ.

Toujours révisable à partir d'une parole de Dieu que nul ne peut avoir la prétention de dominer et de s'asservir, la confession de foi permettra de distinguer entre ce qui *doit* être cru, et ce qui *peut* l'être.

Certes, il pourra subsister des séparations entre les institutions ecclésiastiques. Mais ces séparations n'auront pas le caractère irréversible des schismes engendrés par l'application du principe catholique : il y aura des églises concordataires, et d'autres qui tiendront à être strictement séparées de l'état, des églises plus ou moins professantes ou multitudinistes ; mais elles auront alors conscience de leur complémentarité au lieu de se situer dans un esprit de concurrence vers une illusoire pureté qui pourrait bien être la forme la plus évidente du péché.